



Complément d'information sur l'autorisation de dépenses

Date de la séance du CE : 19 février 2020
Direction : Direction des travaux publics et des transports
N° d'affaire : 2019.BVE.15200
Classification : Non classifié

Berne, Hôtel du gouvernement et Chancellerie d'Etat, Rathausplatz 2 – sécurité et protection contre les incendies, crédit d'engagement pour la réalisation

A. Objet

Le crédit demandé de **1 650 000 francs** (crédit total de 1 840 000 francs, desquels sont déduits les coûts d'étude de projet déjà approuvés de 190 000 francs) doit permettre de financer les mesures de sécurité demandées par les Services parlementaires et la Chancellerie d'Etat. Par ailleurs, dans les bâtiments de la Chancellerie d'Etat, les équipements de protection contre les incendies doivent être adaptés aux normes et prescriptions en vigueur.

B. Classe(s) d'immobilisations et durée d'utilisation standard (durée d'amortissement)

Classe d'immobilisations	Montant en CHF	Durée d'utilisation
Commerce + Administration, Bâtiments, 222211102	1 840 000	25

C. Répartition entre les investissements générant une plus-value et ceux préservant la valeur

Dépenses d'investissement totales	Dont inv. générant une plus-value	Dont inv. préservant la valeur	Réserve en %
1 840 000	880 000	960 000	13 %

Explications sur les différents sous-totaux

Sécurité (CHF 880 000) : installation d'un nouveau système de contrôle des accès électronique.
Protection contre les incendies (CHF 960 000) : modernisation des équipements de protection contre les incendies existants.

D. Lien avec le plan d'investissement

Dépenses d'investissement par année

En mio. CHF	Total	Années précé- dentes	2019	220	2021	2022	2023	2024	Années suivantes
-------------	-------	----------------------------	------	-----	------	------	------	------	---------------------

Selon le présent arrêté	1,84		0,06	0.1	1,68				
-------------------------	------	--	------	-----	------	--	--	--	--

Selon le plan d'investissement 21.08.2019									
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Le projet n° 18.0457 a été inscrit à la rubrique « Projets d'investissement/de rénovation entre 0 et 5 mio. de coût total par projet » du plan d'investissement intégré du canton.

Concernant les écarts entre le plan d'investissement et l'autorisation de dépenses, voir les explications figurant au chiffre 4.5 du rapport.

E. Explication des répercussions sur le compte de résultats

Charges d'amortissement annuelles (sur toute la durée d'utilisation)

Classe d'immobilisations	Montant
Commerce + Administration, Bâtiments, 222211102	73 600

Coûts induits à la charge du compte de résultats faisant suite à la dépense d'investissement

Description	Année	Montant
Aucun		

Total en CHF
